

Image not found or type unknown



Reprise de bail pui-je partir avant

Par **moi87**, le **09/04/2014** à **11:37**

Bonjour ,

Je vient de trouver un nouveau logement j'ai donc envoyer ma lettre de Préavis et il se fini le 24 juin entre temps j'ai trouver de nouveau locataire afin de réduire mon bail il on signer donc leur bail pour reprendre mon logement leur bail prendra effet le 15 mai et moi je signe mon nouveau bail le 12 avril est ce que entre le 12 avril et le 15 mai j'ai le droit de déménager sachant que mon loyer d'avril a était payer et que mon loyer de mai pour mon nouveau logement sera régler en même temps que la signature du bail ??